RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement délégué (UE) 2016/1178 de la Commission du 10 juin 2016 complétant le règlement (UE) nº 648/2012 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation en ce qui concerne l'obligation de compensation

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 195 du 20 juillet 2016)

À la page 8, article 3, paragraphe 1, point b):

au lieu de: «b) le 9 juillet 2017 pour les contreparties de la catégorie 2;»

lire: «b) le 9 août 2017 pour les contreparties de la catégorie 2;»

À la page 8, article 3, paragraphe 1, point d):

au lieu de: «d) le 9 juillet 2019 pour les contreparties de la catégorie 4.»

lire: «d) le 9 août 2019 pour les contreparties de la catégorie 4.»

À la page 8, article 3, paragraphe 2, point a):

au lieu de: «9 juillet 2019»,

lire: «9 août 2019».